

A R R E T E

Le Maire de la Commune de CRANSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le code de la route,

Vu l'intérêt général,

Considérant la demande de Monsieur Axel LECOEUR en vue de faire effectuer des travaux de rénovation de la toiture de sa maison sise à CRANSAC - 6 rue Paul Oustry / nouvel adressage : 112 rue Paul Oustry - du Jeudi 02 janvier 2025 au Dimanche 12 janvier 2025 inclus - et souhaitant :

- stationner des véhicules et engins de chantier,
- une fermeture temporaire de la route le long de sa propriété.

Considérant que ces travaux nécessitent :

- une fermeture temporaire d'une partie de la rue,
- une interdiction de stationner aux abords,
- un encombrement des travaux sur la voie publique.

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Axel LECOEUR est, du Jeudi 02 janvier 2025 au Dimanche 12 janvier 2025 inclus, autorisé, en raison des travaux de rénovation de la toiture de sa maison sise à CRANSAC – 6 rue Paul Oustry / nouvel adressage : 112 rue Paul Oustry, à :

- stationner des véhicules et engins de chantier,
- une fermeture temporaire de la route le long de sa propriété,

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit aux abords des travaux,

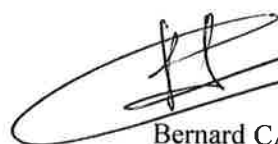
ARTICLE 3 : La circulation sera déviée, dans les 2 sens, par la rue Paul Oustry.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés aux endroits correspondants pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Police et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

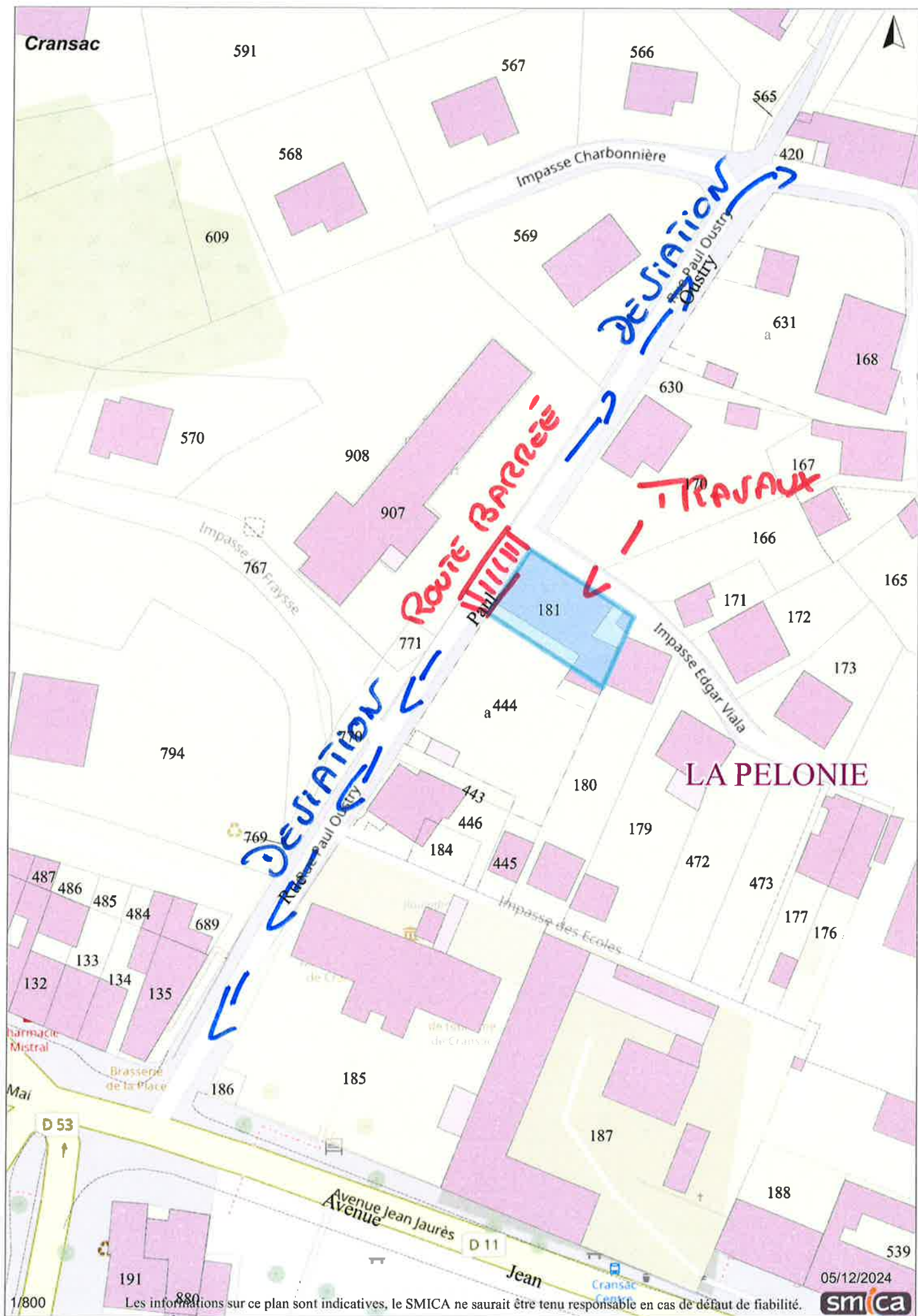
CRANSAC, le 05 décembre 2024.

Le Maire,



Bernard CANAC.





LECOEUR AXEL

112 Rue Paul Oustry
12110 Cransac
06 08 26 31 93
axel.lecoeur@gmail.com

M. le Maire
Mairie de Cransac
Place Jean Jaurès
12110 Cransac

A Cransac, le 3 Décembre 2024,

Objet: Déclaration de travaux nécessitant la fermeture d'une route communale

M. Le Maire,

Propriétaire à Cransac de l'immeuble situé au 112 Rue Paul Oustry (Référence cadastrale : AE 181), je tiens à indiquer que suite aux événements climatiques survenus le 11 Juillet 2024, des travaux de rénovation d'une partie de la toiture de cet immeuble seront entrepris entre le 2 Janvier et le 12 Janvier 2025.

Compte tenue des travaux, je demande l'autorisation de fermer la route entre l'entrée de la propriété située au 112 rue Paul Oustry sur 10 mètres (laissant libre accès à l'Impasse Edgar VIALA)

Vous trouverez ci-joint le plan cadastral indiquant la route qu'il sera nécessaire de bloquer le temps de ces travaux.

Selon l'artisan, les travaux devraient nécessiter 3 jours de blocage sans interruption (or événements climatiques)

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,

Axel Lecoœur



Département :
AVEYRON

Commune :
CRANSAC

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

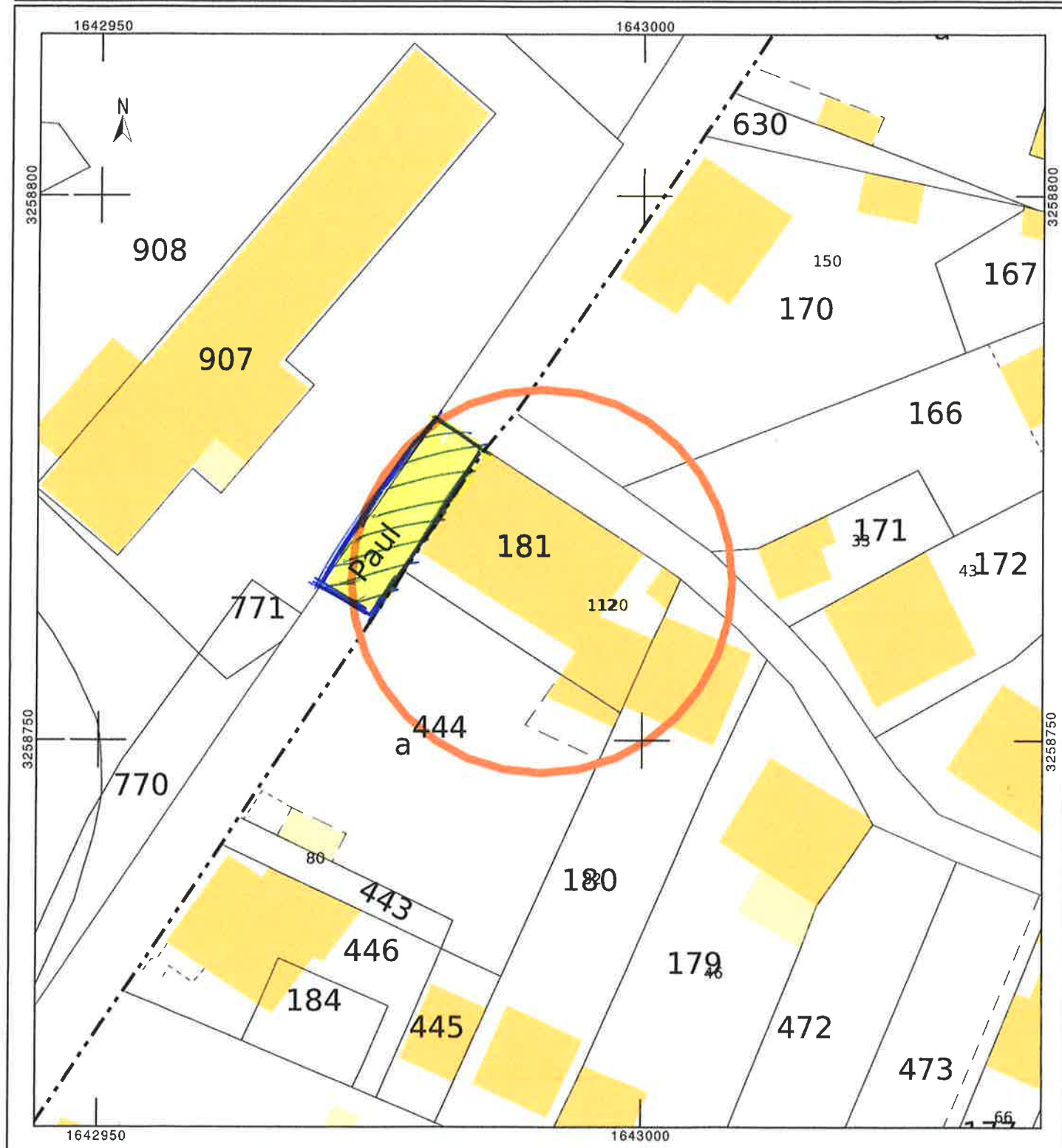
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC RODEZ
2 avenue du 8 mai 1945 12024
12024 RODEZ CEDEX 9
tél. 05.65.65.20.21 - fax 05.65.65.20.27
ptgc.rodez@dglf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Impression non normalisée du plan cadastral